

Programme « Deuxième Communication Nationale » : « Activités habilitantes pour la préparation de la Seconde Communication Nationale du Maroc sur les Changements Climatiques ».

### Fiche d'Information

**Numéro de projet**  
00047842

**Durée du Projet**  
3 ans (2005-2008)

#### Budget

PNUD / FEM	455 000 USD
Contribution du Gouvernement Marocain	245 000 USD
TOTAL	700 000 USD

#### Partenaires

- Département de L'Environnement (DE)
- Conseil National de l'Environnement (CNE)
- Conseils régionaux
- Service des Changements climatiques (SCC)
- Comité National Scientifique et Technique (SNCT- CC)
- L' Autorité Nationale Désignée (AND)
- Le Centre d'Information sur l'Energie Durable et l'Environnement (CIEDE)
- Le Ministère de l'Energie et des Mines (MEM)
- Le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER)

### Description

Ce projet de trois ans a pour objectif d'aider le Maroc à réaliser sa seconde communication nationale sur les changements climatiques, qui devrait être soumise en 2008. Celle-ci sera réalisée conformément aux directives de la décision 17/CP.8 et décrira les progrès réalisés et toutes les actions initiées par le Maroc au titre de sa contribution à l'effort global de traitement de la problématique des changements climatiques. Ces actions comprendront notamment la réalisation d'un inventaire des GES, d'un programme d'adaptation aux CC, d'un plan d'atténuation des GES, en plus des actions d'accompagnement couvrant la recherche, l'observation systématique, la formation, l'éducation, la sensibilisation, le renforcement des capacités, l'information et le développement des réseaux. Le projet réalisera également une étude approfondie des besoins de transfert de technologies, et établira un plan d'action de mise à niveau technologique du Maroc permettant d'accroître ses capacités à lutter contre les CC.

### Impacts du projet

Etant donné la finalité du projet, qui consiste à habiliter les pays à s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de la CCNUCC, le présent projet entreprendra une analyse continue des impacts des actions entreprises dans le cadre du projet au Maroc. Cette analyse comprendra une évaluation des impacts sur les plans :

- Stratégique : intégration des préoccupations liées aux Changements Climatiques dans la politique nationale de Développement Durable
- Appropriation des résultats du projet par les principaux acteurs du processus CC au Maroc
- Durabilité du processus de réalisation de la Communication Nationale au Maroc
- Thématique : inventaire des GES, atténuation des GES, vulnérabilité, adaptation, formation, information, activités de réseaux, etc...

### Stratégie de réalisation

Le présent projet sera exécuté par le Service des Changements climatiques (SCC), de la Direction du Partenariat, de la communication et de la coopération du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement.

Un coordinateur national a été recruté dans le cadre du projet pour appuyer le SCC dans l'exécution et le bon déroulement des activités techniques et des actions de renforcement des capacités du projet, ainsi que des procédures financières s'y afférant (préparation des budgets, élaboration des rapports de gestion du projet, déclenchement des paiements, etc.)

Le projet se déroulera en étroite collaboration avec le bureau du PNUD à Rabat, et en concordance avec les règles et procédures de gestion des projets du PNUD.

Tenant compte des défis et opportunités liés aux enjeux des CC, les Nations Unies se sont engagées à redoubler d'efforts pour renforcer leur soutien en matière de sensibilisation et renforcement des capacités, aidant ainsi le Maroc à remplir ses engagements vis-à-vis de la CCNUCC.

### Objectifs de développement

L'objectif de développement de ce projet est de renforcer les capacités techniques et institutionnelles du Maroc à intégrer les préoccupations liées aux changements climatiques dans les priorités nationales et sectorielles de développement.

### Objectifs immédiats

Ce projet permettra au Maroc de préparer sa Seconde Communication Nationale, de la soumettre à la CCNUCC, et de tenir, ainsi, ses obligations vis-à-vis de la Convention.

Conformément à l'article 4 et à l'article 12 de la Convention, le Maroc est, en effet, tenu de rendre compte à la Communauté Internationale, de manière régulière et continue, des actions entreprises par le pays pour s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de la CCNUCC.

L'objectif du présent projet est donc, d'apporter un appui dans le cadre des activités habilitantes du FEM, pour la préparation de la Seconde Communication Nationale (SCN) du Gouvernement marocain à la CCNUCC. La présente requête est, par ailleurs, en ligne avec la décision 6/CP.8 ouvrant la voie à un financement du FEM, qui soit à même de couvrir tous les besoins relatifs à la préparation de la Seconde Communication Nationale, sur la base des préconisations de la décision 17/CP.8.